

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE**
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

EN EXERCICE : 55

PRÉSENTS : 39

VOTANTS : 49

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame TANGUY Marie-France, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Monsieur QUILLEVERE Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel ; Monsieur BRIANT Bernard, Milizac Guipronvel ; Madame PROVOST Véronique, Milizac Guipronvel ; Monsieur DELHALLE Didier, Moléne ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame CHENTIL Josiane, Plouarzel ; Madame LAMOUR Marguerite, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur DENIEL Romain, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame CALVEZ Christine, Plougonvelin ; Monsieur THOMAS Philippe, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumogueur ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame ARZUR Claudie, Saint Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame TALARMAIN Claire, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel a donné pouvoir à Madame CHENTIL Josiane
Madame JAMET Brigitte, Lampaul-Plouarzel a donné pouvoir à Madame CONQ Anne-Marie
Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet a donné pouvoir à Monsieur MILIN Jean-Luc

Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Monsieur GUENEUGUES Jean-Michel
Monsieur LANDURE Jean-Pierre, Milizac Guipronvel a donné pouvoir à Madame PROVOST Véronique
Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Madame LAMOUR Marguerite
Madame KUHN Audrey, Plougonvelin a donné pouvoir à Madame CALVEZ Christine
Madame LE GALL Chantal, Ploumoguier a donné pouvoir à Monsieur LE HIR François
Monsieur PRUVOST Alexandre, Saint Renan a donné pouvoir à Madame JAOUEN Armelle
Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Madame STORCK Christiane, Le Conquet ; Monsieur MEON Philippe, Locmaria-Plouzané ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Madame LOQUET-LEGALL Myriam, Porspoder

Madame LAMOUR Marguerite a été élue secrétaire de séance.

CC2022_12_39 : PLAN DE PAYSAGE DU PAYS D'IROISE (PHASE 1 À 3) : APPROBATION

Exposé

Il est rappelé que le projet de Plan de Paysage d'Iroise est lauréat de l'appel à projet du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires de 2017 qui a abouti à la signature d'une convention financière et technique avec l'État signée le 17/04/2018.

Le Plan de Paysage d'Iroise a été piloté par le même COPIL que celui du PLUi-H. Initiés en 2018, des comités, commissions et ateliers ont été organisés avec élus, techniciens et partenaires :

- COPIL : tout au long de l'élaboration,
- COTECH : régulièrement réunis,
- Ateliers : avec élus en juin 2021 et en mai-juin 2022,
- Visites terrains en bus avec élus.

La population a été largement associée, sur l'ensemble du territoire, à chacune des 3 étapes du Plan de Paysage par le déroulement des temps d'échanges au travers différents moyens mis à disposition.

Tout au long de la procédure :

- Création d'une adresse mail dédiée,
- Page Internet alimentée des documents et informations sur le Plan de Paysage d'Iroise,
- Mise en place d'une carte interactive et participative d'inventaire du patrimoine.

Phase 1 (diagnostic) :

- Maisons de paysage : une exposition mise en place simultanément dans 4 mairies pour l'été 2019 avec une permanence d'une journée par site (Le Conquet, Ploudalmézeau, Saint-Renan, Brélès),

- Animation sur 5 marchés : Saint-Renan, Le Conquet, Ploudalmézeau, Ploumoguier et Plougonvelin,
- Randonnée-lecture du paysage avec le CAUE,
- Soirées apéro-débat à Tréouergat et Locmaria-Plouzané,
- Formulaire en ligne sur la perception du paysage,

Phase 2 (Objectifs de Qualité Paysagère) :

- Questionnaire en ligne,
- Animation sur 5 marchés : Milizac-Guipronvel, Lampaul-Plouarzel, Ploudalmézeau, Saint-Renan et Plougonvelin,

Phase 3 (Programme d'Actions) :

- 2 sessions d'ateliers – tables rondes en mai et juin 2022 réparties sur 6 communes : Plourin, Landunvez, Lanrivoaré, Plouarzel, Plougonvelin, Molène

Ces diverses réunions et temps forts ont permis de construire un **diagnostic partagé (phase 1)** sur lequel s'est appuyée l'écriture des Objectifs de Qualité Paysagère, priorisés par les acteurs locaux, et le Programme d'Actions afin de les mettre en œuvre.

Les réflexions du COPIL, croisées aux enjeux révélés par le diagnostic collaboratif et aux enjeux du territoire, ont permis d'aboutir à la définition de **16 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) regroupés par thématiques (phase 2)** :

- Synergie entre les activités et le milieu rural
 - Sauvegarder et restaurer le maillage bocager
 - Améliorer et anticiper l'intégration des nouveaux équipements dans le paysage
 - Améliorer et anticiper l'intégration des nouvelles échelles de bâtiments dans le paysage
 - Accompagner l'évolution des anciens bâtiments agricoles
 - Sauvegarder, développer et mettre en valeur les sentiers ruraux

- L'urbanisation en milieu rural
 - Proposer des solutions qualitatives à l'arrêt de la consommation d'espaces
 - Requalifier les transitions existantes, intégrer le traitement des franges aux futurs projets
 - Requalifier les entrées de ville et zones d'activités
 - Assurer un niveau qualitatif supérieur à l'intégration des équipements et au traitement des abords et stationnements
 - Assurer un niveau qualitatif supérieur aux réalisations privées
 - Maintenir et renforcer le maillage des espaces verts

- Le patrimoine naturel et historique
 - Maintenir/renforcer la qualité du littoral, renforcer la qualité et la reconnaissance des terres
 - Anticiper les phénomènes inévitables : érosion, réchauffement climatique
 - Protéger/restaurer les milieux sensibles à la fréquentation : Rétablir les pratiques pour maintenir l'ouverture des paysages
 - Les arbres ; améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, anticiper son évolution
 - Améliorer la (re)connaissance de ce patrimoine, ancrer les aménagements dans ces éléments de patrimoine

Ces OQP sont ensuite été déclinées dans le **Programme d'Actions en 9 fiches actions opérationnelles (phase 3)** à destination des élus, techniciens, habitants, gestionnaires, acteurs locaux... Ces fiches actions ainsi que l'ensemble du Plan Paysage d'Iroise figurent en annexe à la présente délibération :

- Se doter de référentiels de base « paysage »
- Pérenniser, re-développer le bocage
- Renforcer, développer les ceintures et coulées vertes
- Augmenter la place du végétal dans les aménagements
- Mise en valeur des éléments de patrimoine
- Mise en place d'une réflexion intercommunautaire sur l'ancien bâti agricole
- Se doter de la capacité de suivi du Plan Paysage
- Se doter des bons outils au PLUi et les appliquer
- Aider la création et le maintien des espaces végétalisés

Le COPIL réuni le 18 octobre, suite à la présentation de ces fiches actions, a souhaité soumettre l'adoption de ce Plan de Paysage d'Iroise au Conseil Communautaire.

Délibération

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 22/03/2017 portant engagement de la collectivité à la réalisation d'un Plan de Paysage en cas de sélection par l'appel à projet du Ministère ;

Vu, la convention relative à l'élaboration du Plan de Paysage de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) signée avec l'État le 17/04/2018, puis prolongée par 2 avenants, faisant suite à sélection du projet de Plan de Paysage d'Iroise comme lauréat de l'appel à projet 2017 ;

Il est proposé :

- d'approuver le Plan de Paysage d'Iroise tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à solliciter les financements utiles à la réalisation des actions et du suivi du Plan de Paysage d'Iroise ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Plan de Paysage et de son suivi.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

M. TALARMIN André